

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE
ARRONDISSEMENT
DE LA TOUR DU PIN

COMMUNE DE
MAUBEC
38300

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE MAUBEC**

Séance du 31 Janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maubec légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier TISSERAND,

Effectif en exercice	19
Présents	17
Votants	19

Présents :

Mesdames Fabienne SOLER, Delphine ROBY-PASCAL, Annie LLOPIS, Caroline PILAN-THEVENIN, Céline BUCLON, Renée VERBO, Annick ARNOLD,

Messieurs Olivier TISSERAND, Luc GUSTA, Gérald BONNARD, Alain THORIN, Stéphane RAJON, Gilles GASPAROTTO, Jessy VAUCHEL, Guillaume ROLAND, Robert AIMONETTI, André REVOL,

Date de convocation :

23/01/2023

Date d'affichage :

23/01/2023

Pouvoirs :

Angèle SIERRA-NETZER donne pouvoir à Fabienne SOLER

Christian BUCLON donne pouvoir à Céline BUCLON

Vote :

Pour : 15

Contre : 4

Abstention : 0

Secrétaire de séance :

Madame Annie LLOPIS

**20230131 - 04 – FINANCES – OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES CREDITS
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF – AUTORISATION
DONNEE AU MAIRE**

Rapporteur : Madame Fabienne SOLER

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment l'article L1612-1,

Madame SOLER rappelle à l'assemblée, qu'en application de l'article L1612-1 du CGCT, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

A	B	SOLDE= CALCUL	C	DEMANDE D'AUTORISATION L1612-1
Budget dépenses d'investissement 2022	Remboursement Capital 2022 (prévision)	(A-B)*25%	Restes à réaliser 2021	Crédit à ventiler
1 989 782€	290 040.03	424 935€	212 300€	212 635€

Soit la répartition suivante par chapitre :

- Chapitre 10 : Fonds divers 1 000,00€
- Chapitre 20 : immobilisations incorporelles 9 000,00€
- Chapitre 21 : immobilisations corporelles 80 000,00€
- Chapitre 23 : immobilisation en cours 122 635,00€

Total : 212 635,00€

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** l'application de l'article L1612-1 du CGCT pour un montant de 212635€ selon la répartition ci-dessus, pour l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 4 Contre (A. ARNOLD, R. VERBO, R. AIMONETTI, A. REVOL) et 15 POUR

- **APPROUVE** l'application de l'article L1612-1 du CGCT pour un montant de 212 635€ selon la répartition ci-dessus, pour l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif,

La commune informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé avec Nous, les conseillers présents,

Le secrétaire
Annie LLOPIS



Le Maire,
Olivier TISSERAND

